

**Demande de renseignements
du Distributeur et du Transporteur d'électricité
à la FCEI**

Question de HQTD

1. Préambule :
C-FCEI-0031
Mémoire, p. 10

« La FCEI recommande :

- un mécanisme de type revenu plafond avec mécanisme d'ajustement complet au revenu réel. »
- a. Veuillez définir ce que l'intervenant veut dire par « mécanisme d'ajustement complet au revenu réel ».
- b. Veuillez décrire le mécanisme proposé par l'intervenant.

Questions de Concentric Energy Advisors

2. Préambule :

C-FCEI-0031

Mémoire, p. 8

« La plupart des mécanismes disposent de clauses de sortie pour éviter des situations extrêmes. Les clauses de sorties ne doivent toutefois pas devenir un moyen pour l'entreprise de mettre fin à un mécanisme contraignant ou de le détourner de ses objectifs. Pour éviter de telles situations, la FCEI estime que la clause de sortie doit être construite de manière à impliquer un coût élevé pour l'entreprise avant qu'elle ne soit déclenchée. »

- a. **Please clarify what the intervenor means by a “high cost to the utility”?**
- b. **In the intervenor’s opinion, should a similar “high cost” be applied symmetrically?**

3. Préambule :

C-FCEI-0031

Mémoire, p. 10

« La FCEI recommande :

- *Un mécanisme de type revenu plafond avec mécanisme d'ajustement complet au revenu réel. »*

- a. **If actual revenues are lower than the revenue cap, does the intervenor propose that the full adjustment true-up be implemented?**
- b. **How will this mechanism be structured?**
- c. **Will revenues be trued-up by rate class?**

4. Préambule :

C-FCEI-0031

Mémoire, p. 13

« La proposition de CEA ne tient pas compte de l'historique d'écarts de prévision récurrents propre au Distributeur et au Transporteur. En permettant le recalibrage du revenu requis tous les trois ans, la proposition de CEA perpétue un contexte qui favorise les reports de projets et activités et la surestimation des coûts en général. »

- a. **Is the intervenor aware of any North American PBR plan that is not rebased after expiration of the plan period?**

5. Préambule :
C-FCEI-0031
Mémoire, p. 14

« La FCEI estime qu'il est essentiel, pour espérer offrir un incitatif minimal à optimiser les investissements, que le rendement sur la base de tarification soit inclus dans la formule du mécanisme. Il est également essentiel que l'entreprise puisse bénéficier des avantages de la réduction de coût sur une période bien plus longue que 3 ans. Un inconvénient lié au fait d'inclure le rendement dans la formule du mécanisme incitatif est que l'entreprise peut être pénalisée ou favorisée par des variations de coût du capital qui sont hors de son contrôle. Une manière simple de contourner ce problème est d'inclure un facteur exogène capturant l'effet de la variation du coût du capital sur le revenu requis tel que le recommande la FCEI⁶. » (Référence omise).

- a. Is the intervenor proposing an exogenous factor to adjust the revenue cap for actual changes in the cost of capital, as separate from changes in the magnitude of rate base, which would be covered under the I-X formula?**
- b. How would the factor adjust for changes in the cost of equity?**